

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt et un à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marc GALET, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Bernard RIVAILLÉ, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Pierrette DUPART, Stéphane PERES DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Jannick MORA, Grégoric FAUCON, Mireille KERBAOL, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Jean-Louis COUTURIER, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Loubna EDNO-BOUFAR, Jean-Pierre BACHÈRE, Jean-Baptiste DEFRANCE, Mónica CASANOVA.

Absente excusée ayant donné procuration :
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM).

Absent excusé : Salim KOÇ.

Absent(e)s : Aziz S'KALLI BOUAZIZA, Myriam LECHARLIER, Marc SALLOT, Frédéric BERGMAN, Richard UNREIN.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 29

N° 2019/21.06/04

BORDEAUX METROPOLE
CONVENTION DE REMBOURSEMENT COMPETENCES TRANSFEREES :
AVENANT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Jean-Pierre BACHÈRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT, Adjoint délégué au projet de ville, à la modernisation des services et aux affaires générales, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

En mai 2016, Bordeaux Métropole et la Ville de Lormont avaient signé une convention pour une durée de 2 ans permettant à Bordeaux Métropole de rembourser à la Ville les dépenses que celle-ci continuerait à porter au titre des compétences transférées, dans l'attente des transferts ou de lancement de nouveaux marchés notamment.

Le terme des 2 ans est désormais dépassé, mais la Ville a continué à assumer des dépenses pour le compte de Bordeaux Métropole, en particulier les factures d'électricité de la Halte Nautique transférée en 2018, qui nécessitent une refacturation.

Il est donc opportun de signer un avenant calendaire à cette convention initiale.

Avis favorable de la Commission Ville moderne et numérique du 20 juin 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu la délibération N° 2016/128 du 25 mars 2016 de Bordeaux Métropole ;

Vu la délibération N° 2016/17.03/10 du 17 mars 2016 de la Ville de Lormont ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de prolonger le terme initial de la convention pour le remboursement des dépenses engagées par la commune pour les besoins des services mutualisés ou transférés, qui indiquait dans son article 7 un terme au 31 décembre 2017 ;

DÉCIDE

Article unique :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Bordeaux Métropole un avenant prolongeant le terme de la convention initiale de remboursement au 31 décembre 2019.

VOTE :

POUR :

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 – Groupe Choisir Lormont
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 24 juin 2019
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**